

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 28

**Artikel:** Feuilleton du Pays du dimanche : Le secret du blessé récit militaire  
**Autor:** Sales, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-248069>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
TÉLÉPHONE

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26<sup>me</sup> année, LE PAYS

## BELLELAY

En 1380, l'abbé et le monastère de Bellelay reçoivent de Jean, sire de Nans, et de son épouse Jeanne de Vienne un jardin situé près de Neuveville, au pied du Schlossberg. Les donateurs demandent qu'un anniversaire soit célébré pour eux à Bellelay chaque année le mardi après la Ste-Trinité. (Trouillat, IV, 760). Jean de Nans était neveu de l'évêque Jean de Vienne et fut propriétaire du château de Rondchâtel près de Péry, qu'il reçut en fief de son oncle, l'évêque de Bâle.

La même année, le 13 décembre, se vide une contestation qui s'est élevée entre Rodolphe de Rodolffingen, bourgeois d'Aarberg et tuteur des enfants de feu Cuentz de Champion, et l'abbaye de Bellelay. Rodolphe prétend que ses pupilles ont des droits sur le patronage de l'église de Longeau nouvellement acquis par Bellelay. Le procès est pendant depuis quelque temps. Pour y mettre fin, Rodolphe de Radolffingen fait l'acquisition des droits de ses pupilles et, sur les conseils de Berne et de Bienne, cède ses droits à Bellelay. Par contre l'abbé de Bellelay lui promet de donner des prébendes à deux de ses fils, l'une à Bellelay et l'autre à Porte-du-Ciel ou à Gottstatt. (Trouillat, IV, 763).

L'année suivante, un différend avec les habitants des Genevez se tranche sans difficulté. Ces derniers prétendent avoir reçu d'anciens abbés de Bellelay l'autorisation de faire paître leur bétail sur tous les pâturages de l'abbaye. L'abbé leur conteste le droit qu'ils voudraient

s'arroger et démontre à leur maire Nycols, (16 juin 1381) que les pâturages assignés aux Genevez ont été exactement délimités. Le maire Nycols s'engage à expliquer l'affaire à ses administrés. (Trouillat, IV, 768).

En 1382, Fr. Conrad de Saulcy est prieur du monastère de Bellelay. Il nous apparaît en même temps comme curé de Neuveville. Le 14 juillet de cette année-là, par testament fait à Neuveville, Kathin de Sceut institue Jean, élève de Fr. Conrad de Saulcy, son légataire universel. Si le dit Jean se fait religieux à Bellelay, les biens à lui légués devront, après sa mort, échoir à l'abbaye et être affectés à l'anniversaire de la testatrice et de ses parents. Si par contre Jean n'entre pas à Bellelay les biens hérités par lui retourneront aux parents les plus proches de la testatrice. (Trouillat, IV, 772). L'héritier en question, c'est probablement Fr. Jean de Saulcy qui fut conventuel à Bellelay au siècle suivant.

Nous voyons encore le prieur Conrad de Saulcy, le 22 décembre 1382, acheter à Neuveville, au nom de son monastère, de Jean veuve d'Henri L'Hôte de St-Ursanne résidant à Neuveville, une rente annuelle de 4 mesures de vin blanc pour 96 florins d'or (Trouillat, IV, 773), puis acquérir de Bourquin dit Butte-cuz, pour 57 florins d'or, une vigne située sur le territoire de Landeron. (Cartulaire de Bellelay). En 1389, Fr. Conrad de Saulcy n'est plus à Neuveville. Il est remplacé par Fr. Jean de Fahy.

A l'époque où nous sommes arrivés, la *courtine* de Bellelay confinait encore, du côté de l'ouest, à une immense forêt, à une forêt

qu'on pourrait presque appeler vierge. La paroisse de Tramelan existait déjà en 1178, celle de Montfaucon en 1139, mais à l'ouest de Tramelan, de Montfaucon et de la *courtine* de Bellelay le plateau montagnard était fort peu habité. Le château de Spiegelberg couronnait sa crête de rochers dès 1315 et probablement auparavant; quelques maisons se voyaient à Muriaux, à Saignelégier, aux Pommerats, au Bémont et dans la seigneurie de Franquemont<sup>1)</sup> et c'était tout, à peu près. Ce qui fait voir combien peu ces contrées étaient habitées en 1384, c'est qu'un siècle après la charte d'Imier de Ramstein, en 1480, la paroisse de Montfaucon dont tous ces lieux dépendaient, ne comptait que 149 ménages.

M. Quiquerez, il est vrai, prétend dans son Histoire des Institutions de l'Evêché de Bâle (pages 449 et 463) que ces contrées étaient habitées à l'époque romaine. Il a, dit-il, retrouvé les traces d'une voie romaine passant par La Chaux et par Goumois pour relier l'Helvétie à la Séquanie, les vestiges d'un poste militaire sur la colline rocheuse au nord du Noirmont, au lieu dit Sur la ville, une station romaine au Noirmont, au lieu dit Sous la ville, une station à La Chaux, une vigie romaine qui a servi d'as-

1) La seigneurie de Franquemont qui comprenait les territoires de Goumois-Suisse, de Vautenaivre et de Belfonds sur la rive droite du Doubs et ceux de Goumois-France, de Montfaucon et de Gourgouton sur la rive gauche ne comptait que 18 familles en 1474. Avant 1474, elle ne faisait pas partie de l'évêché de Bâle. C'est alors qu'elle y fut annexée par droit de conquête, à l'occasion de la guerre des Suisses contre Charles-le-Téméraire.

Feuilleton du *Pays du dimanche* n° 23

## Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Mais Marceline mit la main sur le bras de sœur Olympe.

— Je vais chercher le Dr Derbois... Je vous promets, je suis certaine qu'il viendra!

Elle savait où le trouver : ou bien chez lui, ou bien, avec sa femme et ses enfants, dans le jardin du Champ-de-Mars.

— Allez, dit sœur Olympe, mais bien vite alors ! Et prévenez-le que la température dépasse quarante-un. Il comprendra.

— Oh, merci, ma sœur !

Et Marceline partit en courant ; mais dans le couloir, l'infirmier l'arrêta.

— Qu'y a-t-il donc ?

— Rien... rien...

— Et où va-t-on, comme cela ?

— Sœur Olympe m'envoie chercher quelque chose pour mon frère.

Pour répondre simplement cela, elle avait dû faire un grand effort ; il ne fallait pas que l'infirmier, quoique bon garçon, soupçonnât ce qui se passait. Et elle eut le courage de sourire en lui disant au revoir et de sourire encore en passant devant le concierge.

Puis, elle courut comme une folle. Elle se souvenait d'un paysan de Bézu qui était mort ainsi, en divaguant au milieu de la fièvre ; et elle se souvenait aussi des suprêmes recommandations de Firmin : « Ce serait bien assez si je mourais... sans faire encore d'autres malheureux ! » Et elle ne craignait pas de mettre le Dr Derbois dans la confiance de tout. N'était-il pas un ami ?

Au moment où elle arrivait avenue de La Bourdonnais, elle éprouva une secousse épouvantable ; elle dut s'appuyer contre une maison, respirant à peine. Elle avait aperçu le capitaine Chenu qui s'acheminait vers l'hôpital,

la figure assombrie, les yeux mauvais, mangeant les deux côtés de sa moustache. Elle faillit retourner sur ses pas, aller aviser sœur Olympe, chercher le moyen d'écartier cet homme, leur plus mortel ennemi ; mais elle réfléchit : à chacun sa part dans cette crise : son devoir, à elle, était d'aller chercher le Dr Derbois. Sœur Olympe se chargerait bien de défendre la situation menacée. Et elle continua de courir vers la maison du chirurgien.

Sœur Olympe n'avait pas quitté la chambre du malade ; mais, de temps, en temps, elle allait sur le seuil, pour surveiller le couloir. Elle avait ainsi aperçu l'infirmier et l'avait éloigné. Puis elle revenait au lit, consolait Césaire, dont le désespoir était navrant, essayait de calmer, en lui caressant le front, le blessé qui ne cessait plus de gémir, de bégayer sa phrase accusatrice. Puis elle retournait à la porte.

Et, soudain, elle eut l'impression que l'hôpital s'effondrait sur elle. La silhouette jaune, amaigrie, du capitaine Chenu venait de surgir au tournant du couloir. Après quelques secondes d'affolement, elle dit à Césaire :

sises au château de Spiegelberg et des monnaies romaines aux Pommerats. Mais qu'est-ce que M. Quiquerez n'a pas affirmé et que n'a-t-il pas découvert lui qui, un jour, a trouvé dans les ruines de son château de Soyhières des médailles du IX siècle à la fabrication desquelles a participé un fondeur de l'usine des Rondez dont je pourrais citer le nom ?

(A suivre)

JECKER, curé.

## Société Sainte - Cécile

Rapport sur la composition et l'activité de la section du Jura de l'association de Ste-Cécile du diocèse de Bâle, pendant l'année 1897.

Nous avons à faire, cette année, à peu près les mêmes observations que celles qui figurent dans notre précédent rapport. Les sections paroissiales sont en général un peu lentes pour l'envoi du rapport annuel et des minimales cotisations de 10 cts. par membre et par an.

Nous n'avons pourtant guère d'autres moyens pour nous renseigner à leur égard ; et, si on aime à savoir ce qui se passe ailleurs sous ce rapport, on doit se résoudre à donner le bon exemple et à remplir ses devoirs de Céciliens fidèles tant dans la paroisse que dans ses rapports avec les confrères et avec les autorités qui sont chargées de diriger l'association.

Sur vingt sections paroissiales que compte la section française jurassienne, onze sections nous ont fait parvenir les rapports que nous résumons plus loin en constatant qu'à peu près partout on a introduit l'édition officielle du chant liturgique et qu'on chante de même ce qui est prescrit. Huit sections seulement ont payé leurs cotisations de 1898 et nous aimons à croire que les autres les imiteront au plus tôt, de même que les membres isolés qui veulent nous témoigner leur sympathie, car on sait que les sections qui laissent plus de deux cotisations en retard sont rayées.

Le 7 juin 1897, notre section jurassienne a eu sa septième réunion générale à Cœuve et elle a très bien réussi. On a pu en lire la relation détaillée soit dans la *Cœcilia* soit dans le journal le *Pays*. Depuis lors, notre comité est resté un peu inactif, quoique ses membres ne manquent pas de rechercher quels seraient les moyens à employer pour propager et améliorer encore le goût de la musique religieuse dans notre Jura.

— Parlez... Ne cessez pas de parler, comme si rien d'anormal ne se passait... Le capitaine...

Ah ! mon Dieu !

— Allons, allons ! ne perdez pas la tête !

Et, elle, sans hésiter, marcha au-devant de l'ennemi ; mais jamais, même au milieu des batailles, elle n'avait été émue à ce point.

Comme elle approchait de l'officier, celui-ci mit un doigt sur sa bouche.

— Chut, ma sœur !

Elle parut être bien d'accord avec lui et dit, elle aussi :

— Chut, mon capitaine.

Puis, l'attirant d'un coup d'œil, elle passa dans un autre couloir. Et là, elle dit :

— J'ai bien pensé que vous ne vouliez pas qu'on connût votre présence ici ?

— Parbleu, ma sœur ! Ces gaillards-là sont évidemment aux aguets. Et il faut que je surprenne leur conversation.

Voici donc un résumé des rapports qui nous sont parvenus :

**Boncourt.** — 8 hommes et 5 enfants. Une ou deux répétitions par semaine dont la fréquentation a laissé un peu à désirer. On a étudié en plain-chant un bon nombre d'introits et de graduels. Messes de St-Louis de Play à 2 voix inégales ; de Stierlin, de St-Jean Baptiste de Saigenberger, en ut de J. Gürtler et op. 37 b. de Witt à 2 ou 3 voix égales, tous les graduels et offertoires des fêtes principales à 3 ou 4 voix ont été empruntés à Tresch et à *Cœcilia* ainsi que 2 *Tantum ergo*, des litanies et plusieurs motets, Cantiques français de A. Kune, des abbés Brune, etc.

J. GÜRTLER, président.

**Bressaucourt.** — 12 hommes, 9 dames et 8 enfants. Les répétitions pourraient être mieux fréquentées, une fois par semaine et plus souvent aux approches des fêtes. On a étudié tous les chants du Graduel et de Vespéral qui doivent être exécutés le dimanche suivant. Messes à plusieurs voix : si b de M. l'abbé Stemlin, en ut de J. Gürtler, 2<sup>me</sup> de Schurbach, 6<sup>me</sup> de Haller, *Te Deum* de Diebold. Une trentaine de chants latins empruntés à *Cœcilia* et *Cor arcom legis*, plus une soixantaine de cantiques français de divers recueils.

Nous avons d'excellents éléments et pour peu que les membres apportent de la générosité dans l'assistance aux répétitions, ils obtiendront sûrement de brillants résultats.

J. BARTHE, inst.

**Cœuve.** — 18 hommes. Deux répétitions par semaine assez régulièrement fréquentées.

On n'a rien étudié en fait de plain-chant cette année (lacune que l'auteur du présent rapport prie de faire disparaître pour l'année prochaine). Mêmes messes à plusieurs voix que l'année 1896 et en sus l'op. 37 b. de Witt. Gradués et offertoires des principales fêtes de l'année empruntés à *Cœcilia* ainsi que plusieurs motets au St-Sacrement et à la Ste-Vierge.

Jules RIBEAUD, directeur.

**Damvant.** — Section tout récemment organisée et comptant 14 voix d'hommes. Deux répétitions bien fréquentées par semaine.

On a déjà exécuté à Pâques et le jour de la Ste-communion la messe de Schweitzer, dédiée au St-Enfant Jésus.

L. ROY, curé.

*Requiem* op. 42 de Witt. A peu près tous, etc.

— Ah !... Ce n'est pas pour interroger Dubreuil que vous venez ?

— Puisqu'il ne veut pas répondre !... Non... J'ai vu, ce matin, le D<sup>r</sup> Derbois. A moins que la plaie ne se débarrasse, d'elle-même, du corps étranger qui doit s'y trouver encore, il considère ce pauvre diable comme perdu... Un homme mort ! La chose devient extrêmement grave. Il est inadmissible que nous ne découvrions pas le coupable... Dubreuil a eu la fièvre, hier, avec un peu de délire ; vous n'avez rien entendu de suspect ?

Sœur Olympe répondit, en baissant les yeux :

— En ce moment, il est bien calme... et si faible !... c'est son ami qui bavarde... A peine si lui, dit un mot de temps en temps !

— N'importe, ma sœur ! Il faut que vous m'aidiez ! Un exemple est indispensable... Ne peut-on de la porte ?... Ils doivent bien causer à cœur ouvert, quand vous n'êtes plus là !

**Delémont.** — 12 hommes, 18 dames et 12 enfants. Répétitions régulières chaque mardi et de temps en temps encore le vendredi, bien fréquentées de la part des dames.

**Montfaucon.** — 10 hommes, 8 dames et 6 enfants. Répétitions nombreuses et bien fréquentées.

Chant de la messe royale et de divers morceaux de plain-chant. Messes à plusieurs voix : *Adoro te* de Jos Dübold, de la S<sup>te</sup> Vierge de Maxer, de S. Alois de Schweitzer, une de Singenberger et *Salve Regina* de Steble. Plusieurs *Tantum ergo* de J. Gürtler, Silas, Wolf, Schubiger à 4 voix mixtes, *Adoro te*, *O sacrum*, *Si nascens*, *Ecce panis angelorum*, *O esca viatorum*, de Schubiger, 2 litanies à 2 voix et plusieurs cantiques de Lambillotte, Garnier et Wolf à 3 voix. Notre société a fait de grands progrès pour les chants à plusieurs voix. Le plain-chant est bien exécuté.

J. MOINE, curé, président

**Noirmont.** — 11 hommes, 13 dames. Répétitions bien fréquentées le mardi et le vendredi de chaque semaine. On a étudié en plain-chant la 6<sup>me</sup> messe et le 4<sup>me</sup> *Credo* de l'édition officielle. Messes à 4 voix mixtes : S. S. Anges gardiens et *Stabat mater* de Singenberger, S. Enfant Jésus de Schweitzer, *Requiem* op. 9, de Haller ; *Tantum ergo* de Piet, de Silas et de Birkler ; *Ave Maria* de Kienzl, offertoires de Mayer, vêpres en fauxbourdons de Stemlin. Chants religieux à 4 voix de Abt, Speyer, Kurz, Nageli, Plomhof, cantiques français de Gravier, Lambillotte, Kunc, etc. En Avent et en Carême, l'orgue ne joue qu'aux offices où cela est permis.

Ch. CATTIX, fils.

**Saint-lmier.** — 5 hommes et 17 dames. Répétitions tous les lundis soir, bien fréquentées à part par 3 ou 4 membres. On a introduit le Graduel et le Vespéral de l'édition officielle et chaque samedi on prépare l'office du lendemain. Messes comme l'année précédente avec celle *Stabat Mater* de Singenberger nouvellement étudiée. Cantiques suisses chantés pendant la sortie des offices. Notre section est bien dévouée et, grâce à son zèle, nous avons chaque dimanche un chant très digne et très édifiant. Tous les dimanche messe en musique sauf en Avent et en Carême où on chante en plain-chant.

Léon RIPPSTEIN, curé.

**Saint-Ursanne.** — 16 hommes. Les répétitions ont été un peu négligées en été, mais depuis le commencement de l'automne elles ont été beaucoup mieux suivies. On a étudié

— Attendez ! fit la religieuse, en se frappant le front. J'ai une idée !

Un éclair jaillit des yeux du capitaine. La chasse à l'homme rend spécialement cruel.

— Voici, mon capitaine ! La chambre voisine de celle de Dubreuil est libre. Toutes ces chambres communiquent entre elles par une petite ouverture que ferme un vasistas dans chaque pièce.

— Parfait !... Parfait, ma sœur !

— Je vous mène dans la chambre voisine ; vous ouvrez le vasistas qui est de votre côté ; et moi, j'entrevois le vasistas dans la chambre du blessé. Comme tout est recouvert d'un rideau blanc, ils ne s'apercevront, ne se doutent de rien. Et, s'ils parlent, vous les entendrez forcément... Seulement, n'allez pas faire de tapage, ni monter sur une chaise ; et attendez que je vienne vous chercher.

(La suite prochainement.)